



Communauté
métropolitaine
de Montréal



Ville de LORRAINE

Québec 

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Lorraine fait l'acquisition d'un terrain de 7,8 ha dans la forêt du Grand Coteau

Lorraine, le 31 mars 2023 — La Ville de Lorraine annonce qu'elle a acquis un terrain privé d'une superficie de 7,85 hectares (ha) dans la forêt du Grand Coteau, à des fins de conservation. Cette acquisition importante a été rendue possible grâce à une contribution financière de 838 000 \$ provenant à parts égales du gouvernement du Québec et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Ce montant couvrira 56 % du coût d'acquisition du lot qui représente un investissement total de 1,5 M\$.

Grâce à ce soutien, ce précieux milieu naturel sera protégé du développement urbain à perpétuité. Cette volonté du conseil municipal de conserver une forêt mature s'inscrit dans la continuité des actions mises en place par les élus pour préserver l'environnement. Elle reflète également toute l'importance que revêt la forêt du Grand Coteau pour les citoyennes et citoyens du Grand Montréal et, plus particulièrement, les Lorraines et Lorrains.

En effet, à la suite d'un référendum tenu en 2011, ces derniers ont accepté de payer une taxe spéciale annuelle d'un montant maximum de 68 \$ par propriété, et ce, pendant 25 ans, afin de financer l'achat de terrains dans la forêt du Grand Coteau. Rappelons que 40 099 m² de terrains de la forêt avaient été acquis en 2011. Les principes du développement durable, au cœur de la vision des premiers bâtisseurs de Lorraine, demeurent une priorité pour l'Administration lorraine.

Soulignons également que cette acquisition contribue au projet régional de conservation du Corridor forestier du Grand Coteau. Cette initiative intermunicipale a pour objectif de conserver une trame continue de milieux naturels et forestiers depuis les plaines agricoles de Mirabel, à l'ouest, jusqu'aux tourbières de l'Assomption, à l'est.

Citations :

« Je félicite la Ville de Lorraine pour cette acquisition dans la forêt du Grand Coteau. Il s'agit d'un joyau naturel important pour les résidents et pour toute la MRC de Thérèse-De Blainville, qui ont, entre autres, la chance d'en profiter par l'entremise d'activités de plein air. Notre gouvernement est également fier de répondre présent par l'entremise de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, programme qui a obtenu de beaux succès jusqu'à présent. Le gouvernement a pris lors de la COP15 l'engagement de préserver 30 % de son territoire d'ici 2023, et c'est avec des engagements comme celui-ci que nous allons, tous ensemble, y arriver », a souligné Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et ministre responsable de la région des Laurentides.

« Les milieux naturels jouent un rôle de premier plan quant à la qualité de l'environnement et des milieux de vie. Cette acquisition dans la forêt du Grand Coteau est une excellente nouvelle pour la population de Lorraine et, plus largement, de la région métropolitaine. En tant que député de la circonscription de Blainville, je suis très fier que ce projet soit rendu possible grâce au programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal », a indiqué M. Mario Laframboise, député de Blainville, au nom du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M. Pierre Fitzgibbon.

« Chaque nouvelle acquisition de milieu naturel représente un pas en avant vers notre objectif de protéger 30 % du territoire métropolitain d'ici 2030. Je salue la Ville de Lorraine pour cette initiative, qui assurera la préservation de cet espace d'une riche biodiversité et que la CMM ambitionne d'intégrer à un éventuel parc métropolitain afin d'en permettre l'accès à tous les citoyens et citoyennes et aux visiteurs du Grand Montréal », a mentionné M^{me} Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de la CMM.

« Tous les membres du conseil municipal se joignent à moi pour remercier tant la CMM que le gouvernement du Québec pour l'octroi de leur aide financière dans le cadre de ce projet de conservation. En cette période où les changements climatiques font de plus en plus la une, on ne peut souligner assez toute l'importance de protéger l'environnement et nos milieux naturels. Je suis très fier de cette acquisition et de la volonté commune des villes de la région de travailler ensemble pour le bien commun et la préservation d'un vaste et riche écosystème », a souligné le maire de Lorraine, M. Jean Comtois.

À propos de la Trame verte et bleue du Grand Montréal

La Trame verte et bleue est un réseau récréotouristique qui protège et met en valeur les milieux naturels, les paysages et le patrimoine bâti du Grand Montréal, au bénéfice des citoyennes et des citoyens. Financés par le gouvernement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal et les municipalités, les multiples projets de la Trame favorisent le transport actif et collectif, et contribuent notamment à maintenir la biodiversité, à atténuer les impacts des changements climatiques, à améliorer la qualité de vie de la population et à renforcer l'attractivité de la région métropolitaine. Pour en savoir plus, visitez le www.cmm.qc.ca.

-30-

Renseignements :

Personne-ressource de la Ville

Josée Bergeron

Conseillère en communication, Service des communications et des relations citoyennes

450 621-8550, poste 268

josee.bergeron@ville.lorraine.qc.ca

Communauté métropolitaine de Montréal

Julie Brunet

Cheffe d'équipe, Communications et Affaires publiques

514 350-3445

julie.brunet@cmm.qc.ca

Cabinet du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du Développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

Mathieu St-Amand

Directeur des communications

418 691-5650

